Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260413-D20260413_02-DE

République Française
Département Morbihan
**Commune de Merlevenez**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13/04/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Nombre de vote |
| 23 | 21 | 23 |

| Vote |
|---|
| **Approbation à la majorité**<br><br>Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstention : 4 |

L'an 2026, le 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

**Présents** : M. NICOLAS Frank, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

**Absents excusés :** Mme PHILIPPE Christelle a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, Mme AMIOT Clémence a donné pouvoir à Mme MILLION Line.

**A été nommé secrétaire** : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

## D20260413_02 - Modification du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : M. Frank NICOLAS

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Leur nombre doit être compris entre 8 et 16 et il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Par délibération antérieure, le CCAS était composé de 8 membres. Cependant, au vu du nombre de candidatures, il est proposé de porter ce nombre à 14 afin de s'entourer de personnes de qualité qui apporteront un regard suivant leur domaine d'activité permettant une richesse des échanges et prises de décision. Cette augmentation, proposée par Monsieur le Maire, permettra également à Madame Solène HASCOET, membre de la minorité, d'y siéger conformément à son souhait.

Pour information, le CCAS est géré par un conseil d'administration composé, outre le maire, président de droit, à parité de conseillers municipaux élus par le conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés par le maire doivent figurer un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département et un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité** (absentions de M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline et M. LE CALVE Ludovic) de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE DE FIXER** à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260413-D20260413_02-DE

**Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.**

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

**Frank NICOLAS**
**Maire de Merlevenez**

